

Appel à projet



La résidence du Gros Chêne, 2020

Résidence d'artiste en milieu scolaire agricole organisée par *L'art dans les chapelles*.

Qui sommes-nous ?

L'association *L'art dans les chapelles*, pôle de ressource art contemporain en Centre Bretagne, agit comme vecteur de développement du territoire où elle est implantée depuis 28 ans. Une manifestation estivale d'envergure est issue de la volonté collective de valoriser le patrimoine architectural breton en le faisant dialoguer avec le travail d'artistes contemporains.

Notre projet artistique et culturel

Tout au long de l'année, *L'art dans les chapelles* mène un travail de sensibilisation au patrimoine et à l'art contemporain à travers des actions de médiation à destination du public scolaire, des individuels ou des entreprises, avec notamment des projets de résidences d'artistes en milieu scolaire et hospitalier sur le territoire.

Les résidences d'artistes

L'art dans les chapelles organise des résidences d'artistes en milieu scolaire depuis plus de dix ans. De l'école primaire au lycée, des artistes interviennent auprès des élèves, pour une durée d'une semaine à plusieurs mois, afin de mener à bien un projet artistique et pédagogique collectif.

Le temps de l'artiste en résidence est partagé entre une intervention continue auprès d'une classe et une création personnelle développée au sein de l'établissement, afin de donner à l'ensemble des élèves et de l'équipe pédagogique un accès privilégié à la création contemporaine. Chacun pourra ainsi assister à l'évolution du projet et au processus de création de l'artiste, et échanger avec lui sur ses préoccupations artistiques.

Ces résidences permettent, entre autre, de mener un projet pluridisciplinaire que chaque enseignant est amené à s'approprier dans sa matière grâce aux liens établis entre le programme scolaire et le projet artistique, que ce soit dans l'apprentissage d'un savoir technique et théorique, la progression des élèves et les objectifs visés.

Un évènement est organisé en fin de résidence pour présenter le travail réalisé conjointement par l'artiste et les élèves. Le public pourra alors découvrir un aspect différent de l'établissement scolaire et son implication dans la vie culturelle de la région.

Ces projets sont construits en collaboration entre l'établissement scolaire, l'artiste et *L'art dans les chapelles*, afin de s'adapter au mieux au projet pédagogique de l'établissement.

La résidence du Gros Chêne,

Depuis maintenant trois ans, *L'art dans les chapelles* collabore avec le Lycée du Gros Chêne de Pontivy, lycée d'enseignement agricole, dépendant du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, pour favoriser le contact des élèves à la création contemporaine.

Suite au succès des résidences de Pierre-Alexandre Remy et Marc Herblin, le lycée souhaite ouvrir le plus possible le développement de la future résidence en son sein, avec le soutien de *L'art dans les chapelles*, d'où le lancement de ce second appel à projet.

La particularité de la résidence du Gros Chêne, consiste en l'accueil d'un artiste pour collaborer avec des élèves au développement d'un projet artistique, en lien avec le parc de l'établissement, son patrimoine bâti et naturel. La volonté est assumée de faire travailler les élèves de manière *in situ* et de les emmener vers une pratique de la sculpture et du volume.



Modalités de la résidence & conditions d'accueil

- **Dates:** La résidence aura lieu entre Octobre 2020 et Mars 2021 au Lycée du Gros Chêne à Pontivy (56300).

- **Planning:** L'artiste est accueilli en résidence pour quatre périodes d'une semaine sur le temps d'une année scolaire. Ces sessions se construisent ainsi:

Session 1: rencontre avec les élèves, découverte du lieu, séances préparatoires de la résidence de création,

Session 2: résidence de création pour l'artiste.

Session 3: réalisation d'un projet pédagogique avec un groupe-classe sur une semaine.

Session 4: finalisation des pièces, installation, présentation publique

- **Hebergement & transports :** mise à disposition d'une chambre sur place à l'usage seul de l'artiste et remboursement des frais de transports.

- **Conditions financières :** Le projet de résidence sera présenté dans le cadre des appels à projets Education Artistique et Culturelle de la DRAC Bretagne, et des financements Karta (dispositif de la Région Bretagne), selon le montage financier typique des résidences d'artistes sur le territoire.

- **Honoraires de la résidence:** 2000 €

- **Rémunération des ateliers pédagogiques:** 7 jours d'ateliers (6h/jour) soit 42 heures & 6 heures de préparation, soit 48h d'intervention à 50€/h TTC : 2400 €

- **Budget de production** pour la création de l'artiste & le projet pédagogique mené avec les élèves: 2000€

N.B: Ces chiffres sont à titres indicatifs et pourraient être revus suite aux notifications de subventions de la DRAC et de la Région Bretagne (Karta).

Sélection

Le candidat sera sélectionné selon les critères suivants:

- Qualités artistiques du projet inscrit dans des problématiques contemporaines.
- Pertinence du projet pédagogique proposé dans le contexte spécifique de la résidence dans un lycée agricole: travail autour du volume, de la sculpture, en lien avec le patrimoine bâti et naturel du lycée.
- Concordance avec les aspects techniques de la nature même du projet de la résidence.
- Singularité de la recherche considérant les aspects multiples du territoire.
- Etre déclaré en tant qu'artiste et être en capacité de facturer.

Ces critères de sélection donnent lieu à une grille d'évaluation permettant la sélection de l'artiste par L'art dans les chapelles et le lycée.

Cadre juridique

Une convention de résidence spécifiant les engagements de l'association, de la structure d'accueil et ceux de l'artiste, sera signée au début de la résidence.

L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale (Maison des artistes, Agessa...) et avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

Comment candidater ?

Le dossier de candidature doit être présenté sous la forme d'un document unique, au format pdf et contenir:

- Un Curriculum Vitae,
- Une présentation de la démarche artistique (maximum 2500 signes) et une sélection des travaux précédents,
- Une note d'intention sur le projet de création (maximum 3000 signes),
- Une note d'intention sur le projet pédagogique réalisé avec les élèves (maximum 3000 signes),
- Les coordonnées administratives et financières.

Le comité de sélection sera composé de la direction et du chargé des publics de L'art dans les chapelles, d'un enseignant relai du lycée agricole du Gros Chêne ainsi que sa direction. L'artiste pourra être amené à passer un entretien sur place afin de répondre aux différentes questions du lycée et de l'association.

Date limite de dépôt des projets: 31 Janvier 2020

Date de réponse: 2ème semaine de février 2020

Merci d'envoyer votre dossier de candidature par mail uniquement à l'adresse suivante: mediation@artchapelles.com

Informations

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail à mediation@artchapelles.com ou par téléphone au 02 97 27 97 31.

Contact: Guillaume Clerc, chargé des publics de *L'art dans les chapelles*

Retrouvez les informations sur nos résidences d'artistes précédentes sur notre site internet: <http://www.artchapelles.com>